

Formation Continue Entraîneurs



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔMES VISÉS

Une formation continue est obligatoire pour conserver les prérogatives d'exercice d'un brevet fédéral de la FFN ou de conserver les prérogatives d'activités de la certification professionnelle du MSN, et pouvoir postuler sur une formation d'un niveau supérieur. Le stagiaire suit la formation en fonction de son niveau de diplôme.

NIVEAU DIPLÔMES

Texte réglementaire en vigueur :

- BF1, 2 et 3 Règlement Général de la Fédération Française de Natation en date du 2 mai 2021.
- MSN inscrit au RNCP de l'Arrêté du 31 mai 2024
- BF4 et 5 Règlement Général de la Fédération Française de Natation reconnu par le Ministère chargé des sports en date du 14 juillet 2016.

PÉRIODICITÉ

- Pour les **BF1, BF2, BF3, MSN**, la formation continue doit être effectuée **tous les 2 ans**.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

- Pour les **BF4, BF5**, la formation continue doit être effectuée **tous les 2 ans**.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Prérequis

2-Inscription

2-Positionnement

3-Entrée en formation

1 - PREREQUIS & DOSSIER D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Photocopie d'une carte d'identité en cours de validité
2. Être Licencié à la Fédération Française de Natation
3. Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral ou d'un Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation
4. Pour le MSN : Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
5. Pour les BF : Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent

Conditions d'accès spécifiques aux personnes en situation de handicap :

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Centre de Formation aux Métiers de la Natation / ERFAN CVL

Adresse : Maison des sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY Tel : 02.47.40.25.46 / 06.08.21.41.28

SIRET : 400 663 522 00037 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfancentre.com Email : erfan@natation-cvl.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 02095 45 en date du 06/03/2002



4- MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS

Date de clôture des inscriptions	Dates des formations
1 avril 2025	15 mars 2025

Pour CANDIDATER à la formation continue, aller sur la page "Dossier de candidature formation continue" en [cliquant ICI](#).
Les candidats devront s'inscrire en ligne. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN CVL complet avec toutes les pièces demandées.

3 - POSITIONNEMENT

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Un questionnaire d'auto-positionnement est envoyé aux stagiaires avant l'entrée en formation.

4 - ENTREE EN FORMATION

Le stagiaire a accepté l'offre de formation dans le dossier d'inscription. Il est accepté en formation.



CONTENUS DE LA FORMATION CONTINUE

LES CONTENUS

Cette formation continue vous apportera les compétences en lien avec la certification du niveau de votre diplôme :

- Sauvetage et sécurité
- Connaissances pédagogiques en lien avec le niveau de votre diplôme.

LES COMPETENCES VISÉES par diplôme

Brevet Fédéral 1

Encadrer un groupe en sécurité
Contribuer à la gestion des licenciés

Brevet Fédéral 2

Encadrer un groupe en sécurité
Contribuer à la gestion des licenciés
Conduire des apprentissages sportifs
Conduire un projet d'action

Brevet Fédéral 3

Encadrer un groupe en sécurité
Contribuer à la gestion des licenciés
Conduire des apprentissages sportifs
Conduire un projet d'action
Accompagner un stagiaire en formation

Brevet Fédéral 4

Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
Encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national
Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
Coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course



Brevet Fédéral 5

Diriger la mise en œuvre du plan de développement du club
Diriger un système d'entraînement du plus haut niveau national senior au moins en natation course
Organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants
Coordonner la mise en œuvre d'un plan de formation au sein du club

Moniteur Sportif de Natation

Encadrer un groupe en sécurité
Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives
S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial
Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure
Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation Ligue Natation/ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la Fédération Française de Natation.

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

	Volume horaire total	7 HEURES				
BREVET FEDERAL 1	BREVET FEDERAL 2	BREVET FEDERAL 3	Détails du parcours individualisé du candidat			
			En centre	07 Heures		
		Dont FOAD		0h		
MONITEUR SPORTIF NATATION	BREVET FEDERAL 4	BREVET FEDERAL 5	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance	
			Sauvetage et sécurité	3	0 h	0
			Connaissances pédagogiques	4	0 h	0
			Total général	7 heures	0 heure	0 heure

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

1 avril 2025 à Orléans « Préparation mentale » et Pratique secourisme et sécurité

HORAIRES DE FORMATION

Journée type : 9h00 à 17h00

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Centre Val de Loire – Maison des Sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY

Bus : ligne 53 arrêt Dewoitine

Parking devant la maison des sports de Touraine.

LIGUE Natation Centre Val de Loire – Résidence Archimède Bureaux 11 avenue Président John Kennedy 45100 ORLEANS LA SOURCE

Tram A Arrêt l'indien

Parking à proximité

Maison des sports Olivet 1240 Rue de la Bergeresse 45160 OLIVET



Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de l'Agglomération d'Orléans et de Tours.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de l'agglomération Orléanaise et Tourangelle
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans de fin de formation : entre le stagiaire et l'ERFAN CVL
2. Attestation de présence
3. Transmettre les documents nécessaires à la Fédération Française de Natation (INFAN) afin qu'elle puisse valider la mise à jour du diplôme sur Extranat.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Centre de Formation aux Métiers de la Natation / ERFAN CVL

Adresse : Maison des sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY Tel : 02.47.40.25.46 / 06.08.21.41.28

SIRET : 400 663 522 00037 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfancentre.com Email : erfan@natation-cvl.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 02095 45 en date du 06/03/2002

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Suivi de la formation
2. Délivrance d'une attestation de participation



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à la FFN.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

En dernier lieu, la décision de la DTN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du candidat	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BF 1, 2, 3, 4, 5 et MSN	96.00 €	96.00 €	----	0.00 €	96.00 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@natation-cvl.fr
2. par téléphone au : 02.47.40.25.46 – 06.08.21.41.28



Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- X [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique, administratif	JOURDAIN Magali	Tel : 02.47.40.25.46 Portable : 06.08.21.41.28	Mail : erfan@natation-cvl.fr
Référent handicap	DANIGO Cédric	Port : 06.69.06.93.45	Mail : cedric.danigo@natation-cvl.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de satisfaction des stagiaires	Thèmes abordé
Session 2018	22	87%	Modéliser la performance en dos
Session 2019	30	90%	La performance en brasse
Session 2020	15	91%	Entraîner en demi-fond et eau libre
Session 2021	22	94%	Suivi état de Forme des nageurs
Session 2022	27	100%	Cycle menstruel et Performance
Session 2023	/	/	/
Session 2024	18	95%	Physiologie effort